|  |
| --- |
| **COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN (CMP)** |

**CONCLUSION DE LA PROCÉDURE ÉCRITE DU 08.07.2021 au 14.07.2021**

# PROCÉDURE ÉCRITE

Le secrétariat n’a reçu aucun dossier qui nécessite une discussion au sein de la Commission. Le Président a demandé au secrétariat de faire approuver, par procédure écrite, les rapports des dossiers présentés afin de ne pas en bloquer la gestion.

# AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHE (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)

* 1. **Demandes de modifications d’AMM/Enregistrement, procédure nationale (PN)**

Deux dossiers sont présentés.

La Commission pour les médicaments à base de plantes à usage humain émet un **avis favorable définitif** pour **2** dossiers.